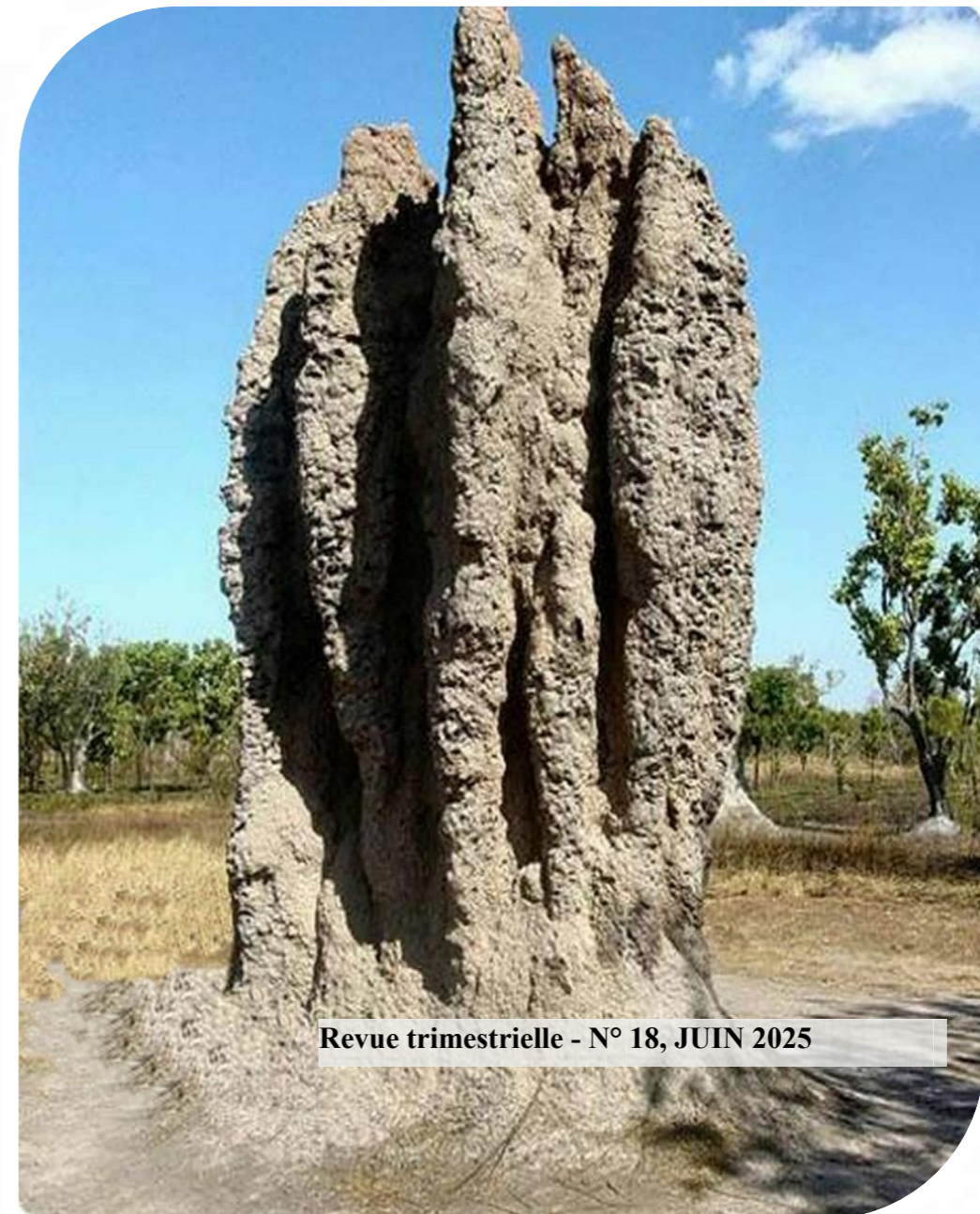


Print ISSN: 2617-4766

E-ISSN: 2617-4774

Đamá Nínau

REVUE INTERDISCIPLINAIRE
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES



Revue trimestrielle - N° 18, JUIN 2025

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 18 Đamá Nínau | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Mise en page et Impression
IMPRIMERIE ST LOUIS

53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO
BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30
E-mail: imprimerie.stlouis@yahoo.fr



SJIFactor - Scientific Journal Impact Factor

E-mail : evaluation@sjifactor.com

Website : <http://sjifactor.com/>

SJIF 2025 = 6.907 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025).

SJIF Impact Factor Evaluation [SJIF 2025 = 6.907]

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguisé le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue ... Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM
Université de Lomé

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication et rédacteur en chef :

Professeur TCHASSIM Koutchoukalo, Université de Lomé

Directeur de rédaction :

SILUE Léfara (Maître de Conférences), Université Félix Houphouët Boigny

Comité Scientifique

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Dotsè YIGBE, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjo AFAGLA, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Atafèi PEWISSI, Université de Lomé (Togo), Professeur Vicente Enrique Montes Nogales, Universidad de Oviedo (Espagne), Professeur Mamadou FAYE, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Akila AHOULI, Université de Lomé.

Comité de lecture

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé (Togo), Professeur Gbati NAPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Didier AMELA, Université de Lomé (Togo), Professeur Komi KOUVON, Université de Lomé (Togo), Dr Komi BEGEDOU, Université de Lomé (Togo), Dr Koffi Dodzi NOUVLO, Dr Kpatimbi TYR, Université de Lomé (Togo), Dr Madis KROUMA, Université de Lomé, Professeur Arthur MUKENGE, Université de Rhodes (Afrique du Sud), Professeur Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé (Togo), Dr Anoumou AMEKUDJI, Université de Lomé (Togo), Professeur Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur PERE-KEZIMA, Université de Lomé.

Comité de rédaction

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Docteur Wonouvo GNAGNON (Assistant), Docteur DOUHADJI Kossi, Université de Lomé.

Contact : revuedamaninao@gmail.com

Site Internet de la Revue Dama Ninao : <https://revuedamaninao.net/>

LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

Dama Ninao est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations ; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- **Nom et prénom(s)** du contributeur ou des contributeurs, **nom de l'institution** d'appartenance, **adresse mail**
- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 **Mots clés (Key words)**
- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.
- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :
 - 1-Pour le **Titre** de la première section
 - 1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section
 - 1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section
 - 2- Pour le **Titre** de la deuxième section
 - 2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section
 - 2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section
 - 3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)

-Une **Conclusion** : elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.

- **Références bibliographiques** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur. Exemples :

- AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

- BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogenes*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

Typographie française

- La Revue Dama Ninao s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.

- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations...

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffre romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre précis et une source. Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

Soumission des manuscrits

Tous les manuscrits doivent être soumis uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net. Tous les échanges entre le secrétariat de la revue et l'auteur se feront uniquement par internet, il importe donc de fournir un mail actif que l'auteur consulte très régulièrement et d'envoyer toutes les informations relatives au processus de publication des articles uniquement par mail. Les frais d'instruction de l'article sont de **20000f** payables immédiatement au moment de l'envoi de l'article. À l'issue de l'instruction, si l'article est retenu, l'auteur paie les frais d'insertion qui s'élèvent à **30.000f**. Les frais d'instruction et d'insertion s'élèvent donc à **50.000f** payables par transfert, frais de

transfert y compris. Le paiement des frais d'insertion donne droit à un tiré à part. Si un auteur achète un exemplaire, les frais d'envoi sont à sa charge. Les frais de gravure des clichés, des schémas et l'expédition des tirés à part (pour ceux qui voudraient les avoir par la poste) sont à la charge des auteurs. La Revue Dama Ninao paraît trimestriellement. Toute soumission doit parvenir au secrétariat de la rédaction un mois voire deux semaines (délai de rigueur) avant la publication du numéro dans lequel l'article pourra être inséré. Pour toute information, envoyez un mail à : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net ou visitez le site de la revue : www.revuedamaninao.net.

Evaluation par les pairs

Les instructeurs à qui la revue affecte les articles de leur spécialité, doivent les lire avec rigueur, rejeter tout article dont le contenu est en inadéquation avec le titre et/ou dont le raisonnement n'offre pas une qualité scientifique, faire des propositions pour l'amélioration dudit article, renvoyer l'auteur de l'article à la ligne éditoriale de la revue au cas où elle n'est pas respectée. Ils se doivent notamment de vérifier, par le biais d'internet, si le même article n'est pas déjà publié dans une revue en ligne.

Objectifs et portée

La revue Dama Ninao, de par son nom qui signifie « entente », a pour objectifs :

- de matérialiser le monde universitaire qui est un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité ;
- de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

La revue Dama Ninao a une portée scientifique et sociale. A cet effet, elle publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines et s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques sur appel à contribution thématique (colloque) ou varia. Elle est un espace de rencontre, de construction et de reconstruction des réseaux relationnels et scientifiques.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

SOMMAIRE

1. **LES MÉTAMORPHOSES DU PERSONNAGE FÉMININ DANS LES ROMANS DE ZOLA ET DE ROBBE-GRILLET -----9**
ADJE Tanoh Linda Danielle épouse BAH, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
SAMAKÉ Famahan, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
2. **LA GOUVERNANCE POLITIQUE À L'ÈRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : ANALYSE CRITIQUE D'UN MARXOLOGUE ----- 32**
AGAMAN N'gouan Mathieu, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
DIOMAND Aikpa Benjamin, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
3. **LE RÔLE DE L'ÂME DANS LE PROCESSUS DU TRANSHUMANISME -- 53**
ANGORA N'gouan Yah Pauline épouse ASSAMOI, Université Alassane Ouattara Bouaké (Côte d'Ivoire)
4. **ETUDE GÉOCRITIQUE DE L'ESPACE POST COLONIAL DANS LE ROMAN FEMININ TOGOLAIS ----- 65**
KPATCHA Komi, Université de Kara, (Togo)
OURO-KPASSOUA Nadiya, Université de Kara (Togo)
5. **CONTRIBUTION DES FEMMES AUX ÉCHANGES COMMERCIAUX DANS LE BASSIN OCCIDENTAL DE LA LAGUNE ÉBRIÉ (XVIII^e - XIX^e SIECLE) ----- 81**
AZAGNI Blath Esther, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)
ESSOH Jean-Jacques, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan (Côte d'Ivoire)
6. **LA QUESTION DU GENRE DANS LE DÉVELOPPEMENT MINIER LOCAL DE LA RÉGION DU BAFING (NORD-OUEST DE LA COTE D'IVOIRE)----- 101**
DIOMANDE Karidia, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
TRAORÉ Fanta, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
DIARRASSOURA Bazoumana, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
7. **L'IMPLANTATION DE LA MINE DE ZINC DE PERKOA ET LA RÉSILIENCE SOCIALE DES MÉNAGES ----- 117**
BASSONO Cleofa Pascal, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)
BASSOLE Alexis Clotaire, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

8. CONTRIBUTIONS DU CONTE IVOIRIEN AU DEVELOPPEMENT HUMAIN : CAS DE LA HOUE MAGIQUE DE BOUNDOU KONE -----135
FOFANA Daouda, Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB)
Cocody/Abidjan (Côte d'Ivoire)
KOUADIO Adjoua Michelle, Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB)
Cocody/Abidjan (Côte d'Ivoire)
9. L'INDUSTRIE LITHIQUE SUR LES RIVES DU MOUHOUN AVAL (BRANCHE INFERIEURE) : LES SITES DE BEKEYOU ET DE BWO ----150
BATIENO Désiré, Université Yembli Abdoulaye TOGUVEND (Burkina Faso)
10. RENONCIATIONS ET APPROPRIATIONS SUBSEQUENTES AUX MANIPULATIONS DANS *DESTINS DE CLANDESTINS* DE JOSUE GUEBO -----173
ASSOH Dingny Yannick, Université Alassane Ouattara Bouaké (Côte d'Ivoire)
11. DU PROFESSIONNALISME AMATEUR DANS LES TELEVISIONS IVOIRIENNES : ENTRE QUETE INOUÏE DE VISIBILITE ET LEGITIMITE MEDIATIQUE -----192
ZERBO Tiémoko Euloge Konan, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
12. LITTÉRATURE-FEMMES EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ENTRE ÉMERGENCE ET PÉRIPHÉRIE-----216
POUNTUNYINYI MACHE Henriette, Université de Douala (Cameroun)
13. PATRIARCHY AS A GENDERLESS PRAXIS IN MAXINE HONG KINGSTON'S *THE WOMEN WARRIOR*-----232
HIEN Ollo Desiré, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
SORO Adama, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
SANOKO Bakary, Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
KONÉ Vamara, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
14. INTERACTIONS ET PRATIQUES DE REFERENCE ENTRE GUERISSEURS TRADITIONNELS ET SPECIALISTES EN SANTE MENTALE A NIAMEY -----246
ADAMOU Housseini, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

15. LES PISTES CHRONOLOGIQUES DE DATATION DE L'HISTOIRE DES NUNA (DU XV^e AU XVIII^e SIÈCLE) -----263
OUÉDRAOGO Hyacinthe Wendlarima, Université Nazi BONI, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)
16. LA DÉCONSTRUCTION DE L'ARABO-MUSULMAN COMME IDENTITÉ TERRORISTE DANS L'*ATTENTAT* DE YASMINA KHADRA -----282
KONATE Mamadou, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
OUATTARA Salamata, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
17. ADDRESSING CORPUS-BASED ENGLISH WRITING ERRORS IN FIRST-YEAR ENGLISH MAJORS AT FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY UNIVERSITY: A METAOPERATIONAL GRAMMAR APPROACH -----296
KONDRO Kouakou Yannick, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
KONE Kiyofon Antoine, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
18. LA TRANSCENDANCE POÉTIQUE CHEZ RIMBAUD -----311
KOPOIN KOPOIN Francois, Université Félix-Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
19. CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS ET QUALITE DU SYSTEME EDUCATIF DANS LA PREFECTURE DE HAHO AU TOGO --330
ALÉZA Sohou, Université de Lomé (Togo)
ALIDJINO Kossi Raymond, Université de Lomé (Togo)
20. DETERMINANTS PSYCHOSOCIOLOGIQUES DE LA DEPENDANCE A LA CIGARETTE CHEZ DES USAGERS MINEURS A ABIDJAN -----350
DÉDOU Zozo Alain, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
KOUAKOU Konan Isidore, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
KOUAMÉ Kouakou Justin, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
21. QUAND L'AFRIQUE RICHE SE DIT PAUVRE : DÉCONSTRUCTION D'UN IMAGINAIRE POSTCOLONIAL AU PRISME DE *VILLE CRUELLE* D'EZA BOTO ET DE *SOUS LE POUVOIR DES BLAKOROS I - TRAITES* D'AMADOU KONÉ-----368
KOUAMÉ Kouakou Serge-Romarc, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

22. « GOUYOU ZOU » OU DROIT D'ASILE EN PAYS KABYE (Nord Togo) :
UNE INSTITUTION AU SERVICE DE LA PAIX ET DE LA COHESION
SOCIALE -----388
LOKOU Rabiou, Université de Lomé (Togo)
23. LA NOTION DE VOCATION DANS L'AUGUSTINISME -----403
DOUA Lou Eliane Jeany, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
24. EMPLOYABILITÉ ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES
ISSUS DE « L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE » DANS LES
MÉTIERES DE LA GRANDE DISTRIBUTION EN CÔTE D'IVOIRE -----419
DIARRASSOUBA Mamadou, Université Péléforo Gon Coulibaly Korhogo
(Côte d'Ivoire)
25. LOGIQUES MARCHANDES DE L'INTERACTION DE LA MAIN-
D'ŒUVRE MIGRANTE DANS L'AGRICULTURE URBAINE ET
PÉRIURBAINE À ABIDJAN -----441
MONEHAHUE Attoumo Daniel, Université Peleforo Gon Coulibaly de
Korhogo (Côte d'Ivoire)
DJANE Kabran Aristide, Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo (Côte
d'Ivoire)
26. IMPLICATIONS DE L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE AURIFÈRE DE
MORILA SUR LES RESSOURCES EN EAU -----468
BOCOUM Moussa Fadiala, Institut Post Universitaire (Mali)
N'DIAYE Baba Faradji, Faculté d'Histoire et de Géographie (Mali)
TRAORE Hamadoun, Faculté d'Histoire et de Géographie (Mali)
27. ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE DANS LA COMMUNICATION INTERNE
DES GRANDES ÉCOLES ET UNIVERSITÉS PRIVÉES EN CÔTE
D'IVOIRE : UN DÉFI À RELEVER -----486
N'DA Yao Jean-Claude, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
28. PROBLEMATIQUE DE REDUCTION DES DECHETS SOLIDES DANS LA
COMMUNE URBAINE DE OUAGADOUGOU (BURKINA FASO) : ETATS
DES LIEUX, CONTRAINTES ET PERSPECTIVES -----503
NAGALO Nebilma P., Université Norbert ZONGO de Koudougou (Burkina
Faso)
IDANI Fulgence T., Université Norbert ZONGO de Koudougou (Burkina Faso)

- 29. LA NUIT DE LA VERITE, UNE EPIPHANIE DU LEADERSHIP FEMININ.**
-----520
SAM Yacinte, Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)
- 30. FAMILLE ET CRISE DE L'EDUCATION : REPENSER LA PLACE DE LA FAMILLE SOUS L'ECLAIRAGE HEGELIEN** -----535
SANA Boureima, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)
- 31. ÉTUDE COMPARATIVE DES EMPLOYEES DE MAISON DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN (COTE D'IVOIRE), ENTRE PRATIQUES AFRICAINES ET LIBANAISES (1960-2025)** -----554
SIDIBE Nohan, Université de San Pedro (Côte d'Ivoire)
- 32. PARLERS URBAINS, TERRITORIALITÉ ET ETHNICITÉ : AFRIK'ATTITUDE ET SOCIAL LANGUAGING** -----574
SOW Ndiémé, Université Amadou Mahtar Mbow (Sénégal)
- 33. CORPS ET DEFERLEMENT DE LA VIOLENCE DANS FEMME NUE, FEMME DE CALIXTE BEYALA : CATEGORISATION ET INTERPRETATION** -----596
TOTI AHDJE Zahui Gondey, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
MONSIA Epouse SAHOUAN Gouelou Sandrine Audrey Flora, Université virtuelle d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- 34. SACRALITÉ, BIODIVERSITÉ ET ENJEUX ÉTHIQUES EN AFRIQUE** ---615
KOUASSI N'guessan Jonas, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
YAO Kouadio, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
- 35. PLANIFICATION SPATIALE MARINE AU TOGO : ENTRE IMPÉRATIFS DE DURABILITÉ ET RÉALITÉS INSTITUTIONNELLES** -----633
PENN Laré Batouth, Université de Lomé (Togo)

FAMILLE ET CRISE DE L'ÉDUCATION : REPENSER LA PLACE DE LA FAMILLE SOUS L'ÉCLAIRAGE HEGELIEN

Boureima SANA
Philosophie de l'Éducation,
Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
sanaboureima978@gmail.com

Résumé : La famille est la cellule constitutive de la vie en communauté. Sa participation à l'édification d'un État rationnel au sens hégélien du terme, un État qui connaît la manifestation effective de la citoyenneté, est essentielle. Cela parce que la famille est le lieu où se passent les premiers contacts entre l'enfant, qui est adulte en devenir, et le monde. Mais cela autorise-t-il à faire porter à la famille la responsabilité entière des crises que connaît souvent le monde de l'éducation, comme le laisse penser le sens commun ? À quel niveau faut-il fixer le rôle de la famille dans l'édification d'une citoyenneté rationnelle au sein de l'État ? La pensée hégélienne est-elle à mesure de nous éclairer dans la réflexion sur tels problèmes ? S'inscrivant dans le champ de la réflexion critique philosophique, la présente étude vise à convoquer la conception que Hegel se fait de la famille pour clarifier la place qu'elle occupe dans l'éducation à la citoyenneté, mais aussi à déconstruire les vues communes qui tendent à grossir la part de la famille dans les défis qui se présentent au monde de l'éducation.

Mots clés : Citoyenneté, Éducation, Famille, Hegel, Société.

Abstract: The family is the constitutive unit of community life. Its participation in the construction of a rational state in the Hegelian sense of the term, a state that effectively manifests citizenship, is essential. This is because the family is the place where the first contacts between the child, who is a budding adult, and the world take place. But does this authorize the family to bear full responsibility for the crises that often occur in the world of education, as common sense suggests? At what level should the role of the family be determined in the construction of rational citizenship within the state? Is Hegelian thought able to shed light on such problems? Within the field of critical philosophical reflection, this study aims to draw on Hegel's conception of the family to clarify its place in citizenship education, but also to deconstruct common views that tend to exaggerate the role of the family in the challenges facing the world of education.

Keywords: Citizenship, Education, Family, Hegel, Society.

Introduction

À la question « qu'est-ce qui fait la famille ? », on pourrait, spontanément, apporter une réponse à la nature simple, en évoquant la biologie, la génétique, les « liens du sang ». Mais on voit aussitôt à quel point cette réponse serait insuffisante, surtout avec le cas de l'adoption. En effet, membre à part entière de la famille adoptive, l'enfant adopté, qu'aucun lien biologique ne relie aux autres membres, ne ferait pas partie de la famille dans le cadre d'une telle définition. Ce qui signifie que les multiples « recompositions » dont la famille a fait, et continue de faire, l'objet exigent aujourd'hui « une définition plus large, plus souple mais rigoureuse – à l'intersection de la génétique et de l'éthique, du social et du politique. » (R. Maggiori, 2022, p. 110).

Pour parler comme E. Puttman (2011, p. 53), on dira que la famille se situe à l'intersection de facteurs biologiques, culturels et économiques. Ce qui fait d'ailleurs que sa fonction sociale est corrélative à une situation anthropologique et historique déterminée. L'importance de la famille dans la construction de l'identité et de la transmission des valeurs, ainsi que ses incidences sociologiques et politiques, justifient son encadrement par le droit positif⁸⁹ qui permet une évolution et une régulation harmonieuse du corps social et des liens entre les personnes.

La question fondamentale, au-delà de cette vocation éminemment sociale de la famille, est que vaut la famille dans un contexte contemporain en proie à des crises incessantes ? L'un des axes de ces crises est l'éducation, surtout dans sa dimension à forger et former des citoyens modèles. L'entité familiale est-elle à désigner comme la principale à porter la responsabilité de ces crises ? Quel regard faut-il porter sur la famille ? Est-elle aussi simple qu'un regroupement d'individu ? Faire famille est-il aussi facile comme cela laisserait penser ? La pensée hégélienne est-elle une occasion pour réfléchir sur de telles interrogations ?

⁸⁹ Il s'agit essentiellement des différents codes des personnes et de la famille qui fait office de droit positif encadrant la famille et occasionnant par ailleurs son contrôle par l'État.

Ces interrogations revêtent d'un intérêt philosophique quand on sait qu'elles invitent à dépasser les visions communes qui condamnent à simplifier le fait familial et à l'incriminer sans procès critique, comme responsable de tout malaise social. Du coup, ces visions communes obstruent toute réflexion sérieuse en vue de bien poser la nature des problèmes sociaux et de mieux situer les responsabilités.

La présente étude compte retracer le caractère ambiant de ces visions communes sur la part de responsabilité de la famille, tout en oubliant les soins qui siéent pour sa bonne promotion. L'étude s'appuie principalement sur la pensée du philosophe allemand Friedrich Hegel pour éclairer sur la place réelle de la famille dans le schéma processuel de l'éducation de l'individu citoyen.

La méthode qui est mise à contribution est analytique et critique, à partir de sources documentaires sur la thématique de la famille et de l'éducation à la citoyenneté.

Pour cela, il a été question de poser d'abord la dynamique de l'organisation familiale qui a pu induire à la tenir pour seule responsable des crises de l'humanité. Ensuite il s'est agi d'analyser la vision hégélienne de la famille, ce qui a servi d'éléments pour corriger le sens commun et préciser exactement la place et le rôle de la famille dans l'éducation de l'homme et du citoyen. Cela a conduit à une perspective de plaidoirie afin que des politiques sérieuses de promotion de la cellule familiale soient mises en branle pour un mieux-être des sociétés.

1. Malentendus sur la responsabilité de la famille

1.1. La famille dans l'édification de l'identité du sujet

La famille est le lieu où se passent les premiers contacts de l'homme avec le monde. Au sein de la famille, la personne est le fruit type de l'union biologique de parents à qui revient la charge d'engager les moyens et les pratiques pour son éducation. À partir de cet instant, la famille remplit une fonction de cellule initiatrice d'humanisation, comme l'explique G. Calder (2017, p. 146). Elle est donc « un foyer préparatoire à la citoyenneté en enclenchant le processus éducatif de l'homme en tant qu'être particulier. » (S. Galabru, 2023, p. 47).

Dans sa composition et sa structuration, la famille se présente sous plusieurs variantes. Selon P. Signorile (2019, p. 63), elle est restreinte dans les conditions où elle se limite à ses membres les plus directs comme le père, la mère et les enfants. C'est ce qu'on désigne couramment par famille nucléaire. Elle peut également s'étendre aux autres membres tels les oncles, les tantes, les grands parents, les cousins et les cousines. On parlera alors de famille étendue ou famille large. Mais qu'elle soit large ou restreinte, la famille est le lieu de provenance de l'individu qui en est membre naturellement. Celle-ci est donc sa première cellule d'éducation. Il y apprend des valeurs, un savoir-faire, un savoir-vivre et un savoir-être. C'est son premier lieu de socialisation.

En grandissant, l'enfant découvre d'autres personnes extérieures à son milieu d'origine. C'est le moment de l'affrontement où il fait l'expérience de son entourage social. Il entre en contact avec d'autres personnes différentes de lui afin que puisse s'occasionner un choc. Cette occasion crée de nouvelles relations, et c'est ainsi que l'individu se fait sujet social. Plus il avance, plus il prend place dans sa société et celle-ci lui impose ses codes de conduite. Il est confronté aux lois et coutumes de son milieu, à la législation en vigueur qui, tout en lui assurant sa sécurité, lui assigne également ses devoirs. Il est, dès lors, sujet politique. Dans les faits, l'école ne fait que poursuivre ce que la famille a déjà imprimé en l'enfant. La société, quant à elle, complète ce que l'école n'a pas pu apporter, et l'État contrôle sa mise en application.

Cette détermination de la famille à forger l'identité du sujet humain lui confère une place importante dans le processus éducatif, surtout dans l'éducation à la citoyenneté qui se veut d'ailleurs transversale. Ce qui induit souvent à nourrir une tradition accusatrice à l'égard de la famille par rapport aux dérives comportementales des citoyens.

1.2. La famille en proie aux accusations

Les sociétés actuelles sont confrontées à un défi réel de résoudre le problème du rapport conflictuel entre l'individu citoyen, avec ses lots de revendications souvent débordantes, et l'État, qui est, à chaque fois, désigné comme la source de

responsabilité de tout ce qui se passe au sein de la société (B. Kriegrel, 2010, p. 79). Ce contexte contemporain est aux prises avec un surdimensionnement des intérêts corporatistes, à tel degré que l'État, surtout quand il n'est pas solidement bâti, éprouve de la peine à répondre aux exigences qui lui sont posées. C'est donc un contexte de crise des valeurs et de la culture dans son ensemble.

Dans ces conditions, le sens commun n'hésite pas à incriminer la famille quand il s'agit de situer les responsabilités sur la crise de la culture, laquelle crise est l'expression ouverte d'une crise de l'éducation (H. Arendt, 1989, p. 149). L'impression est toute faite que la famille ne joue pas son rôle quant à la transmission des valeurs fondamentales qui encadrent le vivre ensemble. On l'accuse d'être absente, d'être désengagée dans l'éducation des enfants. Tout se passe comme si les parents ne remplissent plus leur rôle dans le processus d'humanisation des enfants en tant que futurs citoyens. Il y a donc une tendance à tomber dans un surdimensionnement de la part de la famille dans les défis d'une éducation citoyenne qu'il faille assoir pour l'avenir des sociétés. L'érosion des valeurs ancestrales comme le respect des grandes personnes, la bienveillance, la bienséance, le pardon, la courtoisie, la solidarité, etc. serait due à l'échec des parents à bien éduquer leurs enfants. Cela laisse penser que ces valeurs doivent être apprises et assimilées uniquement dans la famille. Au-delà de ces crises de valeur, le comportement déviant de l'individu en tant que citoyen est également imputé à la famille. On pense qu'il revient à la famille de faire des enfants, de l'homme en miniature, un véritable citoyen ; à telle enseigne que les déviances du citoyen sont attribuées la famille. L'enfant ou l'homme lui-même semble n'appartenir qu'à sa seule famille.

Il convient de s'intéresser aux approches philosophiques sur la question de la famille afin que soient reconsidérées les vues grossières qui sont faites sur elle, au point où elle se voit chargée de toutes les croix de déchéance qui minent la culture humaine.

2. Le débat philosophique sur la famille

Les débats philosophiques sur la famille portent essentiellement sur l'origine de celle-ci. La question fondamentale est de savoir si la famille doit être située du côté de la nature ou de la société. À cette préoccupation, G. Radica (2013) procède par une confrontation des positions philosophiques sur l'origine de la société pour soutenir qu'on ne trouve pas de philosophe prêt à défendre la famille comme un fait de « pure nature ». Un auteur illustre dans la philosophie sociale comme Jean-Jacques Rousseau (2012) considère qu'il n'y a pas de famille dans l'état de nature. Pour lui, on ne trouve dans cet état que des unions sexuelles qui n'induisent aucune cohabitation prolongée (J.-J. Rousseau, 2012, p. 127). Nulle procréation n'y oblige la mère à élever l'enfant qu'elle a porté. Ce qui signifie que s'il n'y a pas de famille dans l'état de nature, c'est que la famille elle-même n'est pas naturelle.

Toutefois la position de certains philosophes est toute autre lorsqu'il s'agit de penser une norme et une finalité pour la famille. C'est à ce sujet que la famille est placée, selon certains philosophes, dans un lieu et une situation philosophique pré politiques, une situation de quasi nature. La famille devient alors, d'une part, le lieu empirique où se prépare, à travers l'éducation de l'enfant, la propension du futur citoyen à respecter les règles et les lois. D'autre part, la famille est définie comme une « société domestique » placée philosophiquement hors de portée des principes politiques de liberté et d'égalité (G. Radica, 2013, p. 207). On comprend alors que pour les penseurs des Lumières comme Rousseau, la famille n'est peut-être pas un fait de nature mais elle ne se situe pas non plus, socialement, au même niveau que les individus qui forment le contrat social.

Dans l'analyse de G. Radica (2013, p. 108), rares sont, jusqu'au vingtième siècle, les philosophes à avoir placé la famille, pour ce qui est de sa finalité, du côté de la société, c'est-à-dire du contractualisme. John Locke fera exception dans ce débat de positionnement. Tant du côté des relations conjugales que de celui des relations entre parents et enfants, le philosophe anglais défend « une conception égalitaire des relations familiales » (J. Locke, 1984, p. 312). Contrairement à Thomas

Hobbes qui confère un pouvoir au père sur les autres membres de la famille (T. Hobbes, 2017, p. 180), il conteste le pouvoir du père de famille. Locke défend l'idée selon laquelle les parents doivent « conserver et éduquer », et non pas commander (J. Locke, 1984, p. 322). Ainsi, ni les femmes ni les enfants ne sont des objets ou des propriétés.

Ces positions éclairent sur l'origine de la famille, qui est à rechercher dans l'état civil, et sa finalité, qui est ante-politique. Ce qui interpelle sur le concours d'autres instances à la famille pour garantir efficacement l'éducation harmonieuse du sujet humain. Faut-il toujours croire à cette idée surestimée de la responsabilité de la famille dans la formation de l'homme en tant que citoyen plein ? À quelle place se situe la famille selon l'approche hégélienne ?

3. La place de la famille dans l'éducation citoyenne selon Hegel

3.1. La famille ou l'instance primaire de la vie éthique

Chez Hegel, la famille se situe à un niveau élémentaire de l'esprit, étant donné qu'elle est l'instance primaire où prend forme l'histoire de l'esprit, en ce qu'il se déploie dans l'individu. Hegel fait bien la précision quand il affirme :

En tant que substantialité immédiate de l'esprit, la famille a pour détermination sienne l'unité, éprouvant le sentiment de soi, de celui-ci, l'amour, de sorte que la disposition d'esprit est d'avoir la conscience de soi de son individualité en cette unité en tant qu'essentialité qui est en et pour soi, afin d'être en elle non pas comme une personne pour soi, mais comme un membre. (G. W. F. Hegel, 2013, §158, p. 356)

La famille est donc le lieu où doit se développer le caractère sensationnel, se manifestant à travers des sentiments comme l'amour, d'une part, et l'instinct, d'autre part, qui équivaut à la pulsion dans le langage psychanalytique. Cela suppose que la famille est le foyer de germination de l'esprit sous la forme sentimentale.

Mais sur quoi se constitue, à la base, le substrat familial ? Est-ce à partir d'un simple agrégat de personnes ? Dans l'entendement du philosophe allemand, la famille, au sens éthique du terme, se forme à partir du mariage (G. W. F. Hegel, 2013, §118, p. 291). Elle suppose une unité éthique entre ses membres. Hegel montre que

le mariage ne repose pas sur l'instinct sexuel, qui est de l'ordre de la simple animalité, de la simple détermination biologique de l'homme. Le mariage doit plutôt recouvrir un sens rationnel, une base *meta* naturelle qui puisse s'accommoder de la réalité *meta* naturelle de l'homme lui-même, sa détermination particulièrement raisonnable. Pour cela, Hegel trouve que le mariage, qui est l'acte de légitimation de l'existence de la famille, doit viser plutôt une union éthique motivée par l'amour et le sentiment. Ce sont donc ces deux états d'âme que Hegel considère comme les sources de la vie éthique (*Sittlichkeit*) sous sa forme immédiate.

Il convient de préciser que cette immédiateté est un symbole de commencement, et non de démarcation avec le principe du rationnel. Elle n'est pas simplement naturalité au sens immédiat où l'instinct et l'affect règnent à la place de la raison. Il s'agit ici de naturalité comprise comme premier moment de déploiement de l'esprit, donc du processus de formation de l'homme à la rationalité. C'est en ce sens qu'il faut comprendre le mariage comme étant marqué par la sensibilité. Pour bien lever cette nuance, Hegel apporte une précision en ces termes :

En tant que rapport éthique immédiat, le mariage contient, premièrement, le moment de la vitalité naturelle [;] en l'occurrence, en tant que rapport substantiel, il contient la vitalité en sa totalité, à savoir comme effectivité du genre et de son procès. Mais, deuxièmement, l'unité des sexes naturels, qui est seulement intérieure ou en soi, et par là-même seulement extérieure dans son existence, est, dans la conscience de soi, métamorphosée en une unité spirituelle, en amour conscient de soi. (G. W. F. Hegel, 2013, §161, p. 357).

Ce qui signifie que dans le mariage, l'unité naturelle des sexes se transforme, se dépasse et acquiert une signification morale. Ce qui donne lieu à une unité spirituelle et à un amour conscient. C'est dire que par le mariage, la famille elle-même repose sur l'amour et le sentiment. En cela elle se distingue de l'État où l'amour n'a pas sa place, comme dans la société civile d'ailleurs. Dans la famille par exemple, l'individu renonce à l'indépendance à être une personne pour soi. Il aspire plutôt à un attachement à la cellule familiale et renonce à être ou à se sentir indépendant, lequel cas il se retrouverait logiquement dans une situation d'absence de complétude, donc dans une situation hors famille.

L'amour et le sentiment, qui créent et consolident l'attachement, constituent donc les fondements de l'unité familiale. Loin de toute analyse juridique, Hegel s'appuie sur une analyse éthique pour fonder la famille. En cela il n'appréhende pas le mariage sous un sens contractuel dans lequel prévaudrait le droit positif dans toute sa rigueur, dépouillé de toute sensibilité. C'est pourquoi il précise : « De même que ne peut se produire une contrainte à entrer dans l'état du mariage, de même, par ailleurs, n'y a-t-il pas de lien positif seulement juridique qui soit capable de maintenir ensemble les sujets lorsque des dispositions d'esprit et des actions contraires et hostiles sont nées. » (G. W. F. Hegel, 2013, §176, p. 371).

Hegel ne rejette pas catégoriquement ce droit positif dans la vie conjugale. Mais il le relègue au second plan, et préfère mettre l'accent sur le lien éthique. Il s'agit d'un amour éthique qui est principal, incluant des éléments du droit qui sont secondaires. Ainsi, la famille n'est pas seulement communauté, elle est aussi, et surtout, union éthique. Et cette union éthique nécessite l'intervention du langage pour s'accomplir pour le couple (G. W. F. Hegel, 2013, §164, p. 361). Cela se matérialise par une déclaration solennelle devant l'officier d'État-civil qui fait figure de reconnaissance de la famille par la communauté. Ainsi, le mariage a une base étatique, comme d'ailleurs la famille est la première cellule de l'État.

Pour Hegel, l'union substantielle du mariage est indissoluble en soi (G. W. F. Hegel, 2013, §163, p. 359). Mais il faudrait marquer une réserve pour savoir que ce n'est qu'en soi que le mariage est indissoluble. Et comme il contient le moment de la sensibilité, il peut être dissout. Toutefois, comme l'union est un but éthique élevé, le mariage doit être difficilement dissoluble par la loi et être au-dessus de la contingence des passions momentanées ou du caprice (G. W. F. Hegel, 2013, §164, p. 361). Seule une autorité éthique indissoluble, comme l'État, peut prononcer la dissolution de quelque chose d'éthique, en soi indissoluble, mais exposé concrètement à la dissolution. Et cela en cas de totale désunion ou aliénation du couple. Comme on le sait, le mariage n'est pas un contrat et ne peut être dissout au gré de l'arbitraire individuel mais seulement par l'État.

En plus, Hegel se fie à certaines appréhensions de sa propre culture pour envisager le mariage, dans sa visée éthique, sous l'angle de la monogamie uniquement. À ce propos il dit :

Le mariage est par essence monogamie, parce que c'est la personnalité, la singularité exclusive immédiate, qui se dépose et se sacrifie dans ce rapport dont, de ce fait, la vérité et l'intimité de sentiment (la forme subjective de la substantialité) surgissent seulement du sacrifice mutuel sans partage de cette personnalité ; celle-ci ne parvient à son droit - être consciente d'elle-même dans l'autre que dans la mesure où l'autre est dans cette identité en tant que personne, c'est-à-dire en tant que singularité atomique. (G. W. F. Hegel, 2013, §167, p. 364).

Ce passage sous-entend que la normalité du régime monogamique s'explique par le fait que le mariage est l'abandon de la personnalité naturelle et individuelle de chacun. Cette personnalité comme cette individualité sont nécessaires pour entrer dans l'état de mariage, comme le moment de la différence est nécessaire pour former une union ou encore une unité éthique. Le mariage est monogamique car il est donc total et réciproque de la personnalité. Mais cela doit-il invalider la considération des autres formes de régime du mariage, notamment le régime polygamique ? Car, dans la conception africaine et arabo-musulmane, la polygamie vise des fins éminemment éthiques, sociales ou encore communautaristes. Il est vrai que le but de Hegel est d'insister sur l'idée du don total de soi pour la constitution d'une union éthique consubstantielle. Mais cela peut être également admis dans la polygamie si réellement la volonté d'aboutir à cette unité éthique est de mise.

Au-delà de cette considération monogamique du mariage, Hegel estime qu'il doit se réaliser entre familles différentes, cela pour éviter une identité ou absence de personnalité propre aux conjoints (G. W. F. Hegel, 2013, §168, p. 365).

Ce qu'il y a de plus important dans cette analyse, c'est que le mariage est une étape nécessaire sur le chemin de l'existence. Sinon l'on reste dans l'immédiateté ou dans la naturalité des penchants. Se marier est une étape essentielle pour accéder à la vie éthique et à l'État par l'intermédiaire de l'expérience de la vie familiale. Il permet à la famille de disposer d'une identité qui doit légitimer sa propriété et orienter l'éducation des enfants (G. W. F. Hegel, 2013, §173, p. 368). C'est cette éducation

des enfants qui va développer le concept de famille car, reposant sur le sentiment et l'amour, elle accède à l'objectivité par les enfants. Mais en même temps les enfants, une fois éduqués, deviennent indépendants et cela représente la destruction ou dissolution éthique de la famille. Cette dissolution éthique vient donc de la séparation des enfants de leur premier foyer pour fonder une autre famille. La dissolution de la famille crée consubstantiellement son extension avec la naissance de nouvelles familles. Cet ensemble de familles donne lieu à la société civile. D'où l'idée selon laquelle le passage de la famille à la société civile est compris comme extension de la famille. La société civile n'est rien d'autre que la coexistence des différentes familles.

Quels enjeux faut-il reconnaître à cette conception hégélienne de la famille dans l'éducation du sujet humain ?

3.2. Les prémisses de l'éducation à la liberté rationnelle dans la famille

La famille est le premier niveau éducatif de l'homme. En tant que tel, elle est un cadre où doit germer l'esprit, où doit prendre forme la quête de rationalité. Engageant l'avenir de la formation citoyenne de l'individu, elle doit effectuer son œuvre éducative sous la veille de l'État lui-même. Mais avant tout, elle est le lieu du commencement fondamental de l'aventure de la conquête rationnelle. La famille s'identifie à un corps, et l'homme n'y figure que comme un membre. L'idéal est de lui faire éprouver le sentiment d'appartenance à un groupe à partir duquel il doit pouvoir s'identifier en tant que personne constituante.

Mais la famille doit se fonder sur le mariage, comme cela a été indiqué plus haut, qui est une consécration de l'union amoureuse de deux personnes de sexes différents, libres et isolées dans la société civile. Ainsi, « l'unité des sexes naturels, qui est seulement intérieure ou en soi, et par là-même seulement extérieure dans son existence, est, dans la conscience de soi, métamorphosée en une unité spirituelle, en amour conscient de soi. » (G. W. F. Hegel, 2013, §161, p. 357). Ce qui indique que les parents accomplissent leur devoir moral de perpétuation de l'espèce et de l'ordre social. Dans l'union, ils abandonnent leur personnalité libre et individuelle pour

former ensemble une nouvelle personnalité. En cela, la famille, admise par l'acte nuptial, dépasse le point de vue du contrat, où la relation entre individus repose sur la reconnaissance réciproque des personnalités autonomes et individuelles.

Mais la famille a pour finalité sa propre dissolution, qui survient au moment où l'enfant est éduqué et devient une personne juridique à son tour. En elle se trouve la première forme d'éducation à la citoyenneté, la première racine morale de l'État, car elle repose sur une communauté affective entre ses membres qui les libère des déterminations de la nature. Dans la famille, l'individualité des membres n'est reconnue que dans la relation affective qui les lie. Ils ne sont que des parties de la totalité que constitue cette institution sociale objective.

Par la suite, l'individu devient sujet de la société civile et de l'État. Ce sont ces deux moments qui permettront de comprendre les implications de la formation citoyenne de l'être personnel. Ils sont logiquement « ultérieurs dans le développement de la moralité objective qui correspond à l'intégration des valeurs citoyennes par l'homme. » (G. W. F. Hegel, 1988, §433, p. 217) C'est pourquoi il est important de séparer ce qui est du domaine de la famille et de ce qui est du domaine extérieur à la famille. Dans la famille par exemple, la formation de l'individu ne s'effectue pas dans un cadre officiel qui servirait de modèle universel en matière de valeurs citoyennes pour tout le monde. Par contre, certaines institutions seront mises en œuvre pour préparer l'homme à l'accessibilité citoyenne, en l'investissant de valeurs définies par la société elle-même. C'est l'exemple de l'école, qui est d'ailleurs comprise comme une institution sociale et étatique.

La famille est donc caractérisée par la nature diffuse des principes qu'elle enseigne à l'enfant, même si l'on sait que pour Hegel, l'État devrait veiller à ce que les principes de la culture à la rationalité de l'État soient respectés. Cependant Hegel lui-même reconnaît les difficultés en la matière, surtout que l'État dispose de moins de prérogatives pour contrôler ce qui s'y passe. Cela parce que la famille « est ouverte à la particularisation et à la contingence. » (G. W. F. Hegel, 2013, §171, p. 367). Mais cela ne saurait être une raison suffisante pour l'État d'y renoncer. Sa quête perpétuelle

de rationalité l'oblige à s'investir davantage pour mobiliser la famille à être mieux impliquée dans cette dynamique éducative à la citoyenneté. Conscient des écarts qui pourraient survenir dans ce rôle premier qui revient à la famille d'éduquer à la citoyenneté, et pour parer à cela, Hegel compte sur l'école. C'est à elle de corriger ce que la famille a faussé (G. W. F. Hegel, 1990, p. 122). L'institution scolaire incarnera donc le format d'un appareil idéologique que l'État met au service de la société civile pour définir le type d'homme dont il a besoin.

Mais concrètement, ce qui est attendu de la famille, c'est une éducation adéquate reposant sur un équilibre interne défini par deux aspects. En premier lieu par une haute idée morale de l'union qui soumet l'attirance sexuelle naturelle à l'exigence du maintien de la socialité. Et en second lieu par une différenciation des rôles parentaux selon le sexe. Le père y est tourné vers l'extérieur et la mère vers l'intérieur (G. W. F. Hegel, 2013, §171, p. 367). En effet le père a principalement la charge de trouver à l'extérieur les ressources nécessaires pour l'entretien de la famille. Pendant ce temps, la mère doit s'investir aux soins internes que représentent les occupations ménagères. Cette position est, tout de même, discutable de nos jours car elle prêterait à une catégorisation naturelle des tâches. Par ailleurs, elle est d'autant plus discutable quand on s'instruit de la part non moins importante de la contribution de la femme-mère dans la gestion des dépenses liées au foyer.

Mais de façon globale, la conception hégélienne de la famille peut être perçue comme une réhabilitation affirmée du droit des parents à transmettre leurs propres convictions qui, en principe, ne devraient pas se dérober sensiblement de l'idéal étatique, puisque les parents eux-mêmes ont été éduqués et incarnent désormais les valeurs de l'État. Ils sont eux-mêmes de vrais citoyens. C'est, en d'autres termes, dans la famille et par elle, que l'on peut prétendre objectivement imprimer à l'enfant l'idéal moral souhaité par les parents. Même si la formule de sa transmission reste non officielle, cet idéal moral ne devrait pas s'opposer au modèle rationnel que vise l'État. En tout état de cause, il doit toujours se garder de porter atteinte à l'esprit d'éducation à la rationalité que vise l'État.

C'est dire que l'enfant lui-même est conçu comme un être libre en soi, qui n'existe que par cette liberté. En conséquence, il ne peut être la propriété de personne, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la famille. Par exemple, « les enfants ont le droit d'être entretenus et éduqués grâce à la richesse familiale commune. Le droit des parents aux services des enfants (en tant que services) se fonde et se restreint à ce qu'a de commun le soin de la famille en général.» (G. W. F. Hegel, 2013, §174, p. 369). La seule autorité que les parents peuvent imposer à l'enfant vient de cette nécessité de montrer que le Bien universel, qui donne sens à la vie quotidienne, est supérieur à la volonté individuelle de l'enfant, qui est soumise aux besoins que lui dicte la nature. C'est ainsi que G. W. F. Hegel (2013, §174, p. 369) affirme : « Le droit qu'ont les parents sur l'arbitre des enfants est déterminé par la fin de les soumettre à une discipline et de les éduquer. »

La formalisation de cette éducation se constate davantage dans le fait que les parents doivent aimer leur enfant comme leur être substantiel. Leur existence de parents comme destinée morale s'identifie à cet amour enveloppant et libérateur à la fois. C'est donc une sorte d'instinct parental, sensible à ce que représente l'enfant, qui se trouve au fondement de la relation éducative entre parent et enfant. Il apparaît clairement que la famille n'est pas cette institution dans laquelle les enfants sont des esclaves travailleurs. Elle sert l'enfant plus que l'enfant ne la sert. Les parents y apparaissent altruistes, et leur existence, en tant que parents, trouve son sens dans le développement de la moralité objective, qui pousse à une conciliation entre l'exigence du bien commun et la volonté du sujet. Leur tâche est motivée par une destination que Hegel lui-même considère comme étant « négative », et doit consister à aider l'enfant à se libérer de la première forme de société qu'ils ont constituée pour l'accueillir. Pour cela, G. W. F. Hegel (2013, §175, p. 369) déduit que l'acte éducatif des parents sert de canal pour « élever les enfants, en partant de l'immédiateté naturelle dans laquelle ils se trouvent originellement, jusqu'à la subsistance par soi et à la personnalité libre et, en cela, jusqu'à la capacité de sortir de l'unité naturelle de la famille. »

Mais G. W. F. Hegel (2013, §175, p. 369) explique que si la famille repose sur l'amour et l'affection, elle trouve son existence extérieure dans la matérialité du patrimoine familial, qui sera partagé entre ses membres au moment de sa dissolution, chacun ayant des droits sur elle. En attendant, ses ressources servent à accomplir sa finalité qui est d'éduquer les enfants en accommodant leur volonté subjective à celle qui est universelle, selon le principe de la rationalité de l'État. Pour cela, elle doit veiller à tout ce qui entre dans le développement de leur personnalité, la nourriture, l'amour, mais aussi la culture. Tout cela montre que l'éducation des enfants, depuis la famille, a pour finalité d'introduire dans leur conscience la moralité objective ; comme elle vise en même temps à faire d'eux des personnalités libres, capables de sortir de la famille (G. W. F. Hegel, 2013, §175, p. 370). Cela laisse comprendre que l'enfant ne peut faire autrement que d'aspirer à devenir un adulte libre. Il a le désir de devenir grand parce qu'il devine que le monde qui l'attend est supérieur à celui qu'il vit. L'enfant est alors un adulte en puissance qu'il tend naturellement à vouloir devenir. L'instinct parental, désintéressé au fondement de cette relation, apparaît d'autant plus nécessaire que le père et la mère doivent s'attendre à ce que l'enfant désire, tôt ou tard, les quitter pour trouver l'autonomie qu'il aura tant voulue. Cette autonomie se cultive dans le désir de l'enfant de participer un jour à la société civile, un niveau de société beaucoup plus abstrait, qui fait interagir des personnes qui ne se connaissent pas, et dont le sens de l'existence se trouve dans l'idée qu'ils vivent ensemble dans un même État.

C'est donc hors du cercle familial que se réalise cette liberté tant désirée par l'enfant. Il faut de l'émancipation pour que l'être, en la personne de l'enfant, puisse faire l'expérience du goût de la vie régie par l'universalité. C'est alors que la personne, entièrement animée par la subjectivité, va s'ouvrir à la société civile. Par la suite, l'école, qui est une institution, doit inculquer dans la conscience individuelle de la personne l'idée de la liberté par la participation et l'appartenance à l'État.

En résumé, la famille a la fonction de préparer l'individu à la participation à l'organisme de la réalité éthique, qui est tout ce complexe de citoyenneté donnant

matière à la vie de l'État. Cette fonction consiste, premièrement, en la satisfaction des besoins émotionnels de l'individu. C'est dans la famille que l'individu trouve par exemple l'amour. Cet amour est un besoin de reconnaissance important pour l'individu. Selon Hegel, l'amour est également important pour l'organisme de la réalité éthique puisqu'il permet la naissance de nouveaux membres de la famille. La naissance découle nécessairement du mariage, et ceci assure à l'organisme qu'il y aura toujours de nouveaux individus afin de contribuer à la reproduction de la réalité éthique.

La conception hégélienne de la famille est sans doute patriarcale et restrictive. En effet, seule une famille biparentale avec un père et une mère semble rationnelle aux yeux de Hegel. Pour Denis Rosenfield (1984, p. 172), cela est certainement lié aux idées rependues, aux « préjugés moraux de son époque. »

Le but d'une famille particulière est ultimement sa propre dissolution. Une fois que l'enfant obtient une éducation et qu'il atteint la majorité, celui-ci est équipé pour participer à la société civile. Ce faisant, l'individu n'est plus uniquement un membre de la famille, le lien de dépendance économique envers les autres membres de la famille s'éteint puisque l'individu peut désormais choisir un métier quelconque. Il ne reste plus qu'un lien sentimental entre les membres de la famille.

4. Perspectives

La famille contemporaine est en proie à des tares imputables aux sociétés, des tares qui empêchent la famille de remplir les missions qui lui reviennent de droit. Les défaillances de la société sont supportées durement par la famille à telle enseigne qu'elle se voit accusée d'être responsable de ces défaillances. Les insuffisances de politiques de promotion de la famille ne sont pas la faute de la famille mais la faute d'autres instances. L'attention à l'égard du citoyen, au regard de multiples droits dont il bénéficie, conduit à être oublieux que ce citoyen provient d'une famille et que la garantie de ses droits tient à la promotion de la famille qui est censée être pour lui un asile.

Il convient donc de reconsidérer les appréhensions sur la famille et mettre en place de véritables politiques de promotion de la famille, ce qui déterminera le mieux-être des sociétés, surtout qu'il apparait à travers l'éclairage hégélien que la famille est le lieu d'initiation à l'éducation à la citoyenneté. Elle n'est pas le seul moment dans ce processus éducatif, et c'est pourquoi il est nécessaire de ne plus simplement l'incriminer sur la base de traditions accusatrices prônées par le sens commun. Il faudrait travailler à ce que la famille puisse accueillir l'enfant, en prendre soin, le sécuriser, l'aimer, le respecter et l'élever à sa propre émancipation. Ce travail demande des ressources, de l'énergie et de la vigilance sur un long moment. La famille en proie à des restructurations comme les séparations, les nouvelles alliances, les décès, les absences répétées, etc. a besoin de se réadapter à ces restructurations.

Conclusion

Être membre d'une famille n'est pas aussi simple comme cela laisserait penser, induisant à croire que cela se limiterait à la simple appartenance biologique et parentale. Être en famille ou faire famille exige des ressources morales, économiques, sociales à mobiliser. La non considération de cette complexité conduit à penser que c'est trop que de demander que les instances étatiques créent des conditions de promotion de la famille.

En toute logique, la survie et l'émergence de l'État en dépend. Il est bien de protéger et promouvoir l'individu citoyen. Mais il est encore plus rationnel de créer les conditions de telles visées. Ce qui exige d'accorder une place importante à la famille qui se donne toujours le devoir moral de faire épanouir l'individu quel que soit son statut.

Références bibliographiques

ARENDRT Hannah, 1989, *La crise de la culture*, Paris, Folio Essais, 384 p.

CALDER Gideon, 2017, « Les familles dans la philosophie normative, entre groupes et individus », traduit de l'anglais par M. Bessone, *Raison politique*, N°66, pp. 143-162.

GALABRU Sophie, 2023, *Faire famille : une philosophie des liens*, Paris, Allary Éditions, 154 p.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1988, *Encyclopédie des sciences philosophiques*, tome 3, trad. par B. Bourgeois, Paris, Vrin, 294 p.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1990, *Textes pédagogiques*, trad. de B. Bourgeois, Paris, Vrin, 127 p.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 2013, *Principes de la philosophie du droit*, trad. de J.-F. Kervégan, Paris, PUF, 843 p.

HOBBS Thomas, 2017, *Léviathan*, trad. de F. Tricaud, Paris, Folio, 240 p.

KRIEGEL Blandine, 2010, « Peut-on concilier l'universel et le particulier ? », *L'universel et la politique des identités*, Paris, Éditions de l'Éclat, p.72-87.

LOCKE John, 1984, *Traité du gouvernement civil*, trad. de D. Mazel, Paris, Flammarion, 414 p.

MAGGIORI Robert, 2022, « Qu'est-ce qui fait famille », *Dossier Éducation*, N°57, pp. 103-127.

PUTMAN Emmanuel, 2011, « Les rapports parents-enfants en quête de repères », *Journée d'études organisée à Aix-en-Provence du 1^{er} au 03 avril 2010*, pp. 50-59.

RADICA Gabrielle, 2013, *Philosophie de la famille. Communauté, normes et pouvoirs*, Paris, Vrin, 357 p.

ROSENFELD Denis, 1984, *Politique et liberté. Une étude sur la structure logique de la Philosophie du Droit de Hegel*, Paris, Aubier, 292 p.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 2012, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Flammarion, 304 p.

SIGNORILE Patricia, 2019, « Le lien familial en philosophie », *Les Cahiers des Rencontres Droit et Art*, N°1, pp. 56-75.